



### 3. Création d'un capital autorisé

Le Conseil d'administration propose la création d'un capital autorisé lui permettant d'augmenter le capital-actions d'un montant de Fr. 2'500'000.- au plus, en tout temps mais jusqu'au 14 juin 2004 au plus tard, par l'émission d'un maximum de 50'000 actions nominatives ordinaires B – ou, à défaut d'approbation par l'Assemblée générale de la création d'actions nominatives privilégiées A conformément au point 1 de l'ordre du jour, par l'émission de 50'000 actions nominatives – de Fr. 50.- nominal chacune, entièrement libérées. Les actions seront libérées par l'apport en nature par la société Sandoz FF Holding SA, à Pully des 250 actions nominatives entièrement libérées de Fr. 1000.- nominal chacune représentant la totalité du capital-actions de la société Hôtel d'Angleterre Lausanne SA, à Lausanne ainsi que d'une part de la créance qu'elle détient contre cette société. Les droits préférentiels de souscription des actionnaires sont supprimés en faveur de la société Sandoz FF Holding SA pour lui permettre de souscrire les nouvelles actions en contrepartie de l'apport. L'objet exact de l'apport ainsi que son estimation, le prix d'émission et le moment à partir duquel les nouvelles actions donneront droit à des dividendes seront déterminés par le Conseil d'administration. Les nouvelles actions seront assujetties aux restrictions à la transmissibilité prévues par les articles 2.3 et 2.4 des statuts.

Les statuts sont en conséquence complétés par l'introduction d'un nouvel article 2.1 ter dont la teneur serait la suivante (sous réserve de la précision relative à la catégorie des actions nouvellement émises dans l'hypothèse où l'Assemblée générale n'aurait pas approuvé la création d'actions nominatives privilégiées A conformément au point 1 de l'ordre du jour):

#### Article 2.1 ter Capital autorisé

*Le Conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital-actions d'un montant de Fr. 2'500'000.- au plus, en tout temps mais jusqu'au 14 juin 2004 au plus tard, par l'émission d'un maximum de 50'000 actions nominatives ordinaires B de Fr. 50.- nominal chacune, entièrement libérées. Les actions seront libérées par l'apport en nature par la société Sandoz FF Holding SA, à Pully des 250 actions nominatives entièrement libérées de Fr. 1000.- nominal chacune représentant la totalité du capital-actions de la société Hôtel d'Angleterre Lausanne SA, à Lausanne ainsi que d'une part de la créance qu'elle détient à l'encontre de cette société. Les droits préférentiels de souscription des actionnaires sont supprimés en faveur de la société Sandoz FF Holding SA pour lui permettre de souscrire les nouvelles actions en contrepartie de l'apport. L'objet exact de l'apport ainsi que son estimation, le prix d'émission et le moment à partir duquel les nouvelles actions donneront droit à des dividendes seront déterminés par le Conseil d'administration. Les nouvelles actions seront assujetties aux restrictions à la transmissibilité prévues par les articles 2.3 et 2.4 des statuts.*

### 4. Présentation du rapport de gestion pour l'exercice 2001

### 5. Présentation du rapport de l'organe de révision

### 6. Approbation du rapport de gestion et des comptes annuels de la société pour l'exercice 2001

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de gestion ainsi que les comptes annuels pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2001.

### 7. Décision sur la répartition du bénéfice disponible au 31 décembre 2001

Le bénéfice disponible est le suivant:

Report de l'exercice précédent	CHF	1'489'346.-
Bénéfice net de l'exercice	CHF	794'843.-
Montant à disposition de l'Assemblée générale	CHF	2'284'189.-

Emploi du bénéfice disponible (sous réserve de l'approbation du point 1 de l'ordre du jour):

Dividende de CHF 5.- par action nominative privilégiée A de CHF 50.- valeur nominale	CHF	540'000.-
Attribution à la réserve générale	CHF	52'484.-
Report à nouveau	CHF	1'691'705.-

### 8. Décharge au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration.

### 9. Nominations statutaires

#### 9.1. Elections au Conseil d'administration

Pour autant que l'Assemblée générale ait approuvé la création d'actions nominatives privilégiées A conformément au point 1 de l'ordre du jour, le Conseil d'administration propose:

A. l'élection de M. Michel Favre en qualité d'administrateur élu par les titulaires d'actions nominatives privilégiées A, et ce jusqu'au jour de la tenue de l'Assemblée générale ordinaire 2003, date de la fin de son mandat actuel.

B. l'élection de M. Marc-Edouard Landolt, pour une durée de fonction de 3 ans, en qualité d'administrateur élu par les titulaires d'actions nominatives ordinaires B.

#### 9.2. Election de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose de renouveler le mandat de la société PricewaterhouseCoopers SA, à Pully, en qualité d'organe de révision de la société pour une durée d'une année.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, le rapport de gestion contenant les propositions d'emploi du bénéfice et le rapport de l'organe de révision sont à la disposition des actionnaires dès le 21 mai 2002 au siège social, Hôtel Beau-Rivage Palace, Lausanne-Ouchy.

#### Paiement du dividende

Sous réserve d'approbation des propositions y relatives par l'Assemblée générale, le paiement du dividende de l'exercice 2001 se fera, sans frais, valeur au 21 juin 2002, à l'ensemble des actions nominatives privilégiées A, selon les modalités suivantes:

Valeur nominale	CHF	50.-
Dividende brut	CHF	5.-
Moins: impôt anticipé de 35 %	CHF	1.75
Dividende net par action	CHF	3.25

Aux fins de faciliter le paiement du dividende, les actionnaires détenant des titres émis physiquement (en dépôt auprès d'une banque ou à leur domicile) sont priés de communiquer à la société, avant la date de l'Assemblée générale, les coordonnées de leur compte bancaire ou postal.

#### Cartes d'admission à l'Assemblée générale

Les titulaires d'actions nominatives qui sont inscrits au registre des actionnaires avec droit de vote en date du 20 mai 2002 reçoivent leur carte d'admission jointe à la présente convocation adressée sous pli recommandé. Les actionnaires qui ne sont pas inscrits au registre des actionnaires à la date du 20 mai 2002 pourront retirer leur carte d'admission auprès de la société jusqu'au 31 mai 2002, s'ils déposent une demande de reconnaissance comme actionnaires, parvenue en mains de la société jusqu'au 27 mai 2002, 17 heures au plus tard et que la demande d'inscription au registre des actions n'est pas refusée par la société. Aucune inscription au registre des actions avec droit de vote ne sera opérée du 28 mai 2002 au 14 juin 2002 inclus.

Les cartes d'admission déjà établies perdront leur validité et devront être restituées si les actions auxquelles elles se réfèrent sont vendues et que la transaction est annoncée à la société avant la date de l'Assemblée générale.

#### Représentation à l'Assemblée générale

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'Assemblée générale par leur représentant légal ou par un tiers, au moyen de la procuration figurant au verso de la carte d'admission.

En outre, chaque actionnaire a la possibilité de se faire représenter:

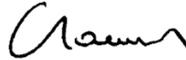
- > par sa banque, en qualité de représentant dépositaire;
- > par les organes de la société;
- > par M<sup>e</sup> Jean-Luc Chenux, avocat à Lausanne, en qualité de représentant indépendant au sens de l'article 689c CO.

Les représentants dépositaires au sens de l'article 689d CO sont priés de communiquer le plus tôt possible, mais au plus tard le 14 juin au contrôle à l'entrée de l'Assemblée générale, le nombre des actions qu'ils représentent. Sont considérés comme représentants dépositaires les établissements soumis à la Loi sur les banques et les caisses d'épargne du 8 novembre 1934 ainsi que les gérants de fortune professionnels.

Lausanne, le 21 mai 2002

**Beau-Rivage Palace SA Lausanne-Ouchy**

Pour le Conseil d'administration:

   
Le Président : François Carrard      Le Secrétaire : Christian Marich

NB: Toute correspondance et tout changement d'adresse sont à communiquer à:  
**Beau-Rivage Palace SA, bureau des actions, 1006 Lausanne.**